

Enquête SUMER 2002-2003 Bilan de la collecte

Au cours du deuxième trimestre 2001, était annoncée dans le n° 86 des Documents pour le Médecin du Travail, la reprise de l'enquête SUMER (Surveillance médicale des risques professionnels). Dans le cadre de cet appel, un défi était lancé : la participation de 1 800 médecins du travail pour que la crédibilité et la force des données soient à la mesure des moyens mis en œuvre et des attentes vis-à-vis des résultats. Le but est atteint puisque 1 792 médecins du travail ont répondu.

SUMER 2002-2003, conçue et lancée par le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale ⁽¹⁾, selon le même protocole qu'en 1994, va permettre de mesurer les évolutions des expositions au cours de ces huit dernières années.

De plus, grâce à l'extension de l'enquête à certains secteurs ⁽²⁾, le regard sur les conditions de travail des salariés sera plus étendu.

L'enrichissement du questionnaire, en particulier sur le thème de l'organisation du travail et l'ajout d'un auto-questionnaire sur la perception du travail et la relation santé/travail permettront une meilleure appréhension de ces questions qui suscitent aujourd'hui le plus d'interrogations et de difficultés d'actions selon les rapports annuels techniques des médecins du travail.

Participation des médecins

Un nombre de médecins beaucoup plus important qu'en 1994 a participé à l'enquête : 1 792 médecins du travail (1 200 en 1994), soit un taux de participation de l'ordre de 21 % (tableau I).

	Nombre de médecins	Nombre de questionnaires	
		Tirés	Renseignés
Régime général	1 430	51 962	46 081
MSA	58	1 899	1 593
Nouveaux secteurs (hors MSA)	304	2 484	2 341
Ensemble	1792	56 345	50 015

N. SANDROT ET L'ÉQUIPE SUMER ⁽¹⁾

(1) Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES), Direction des relations du travail (DRT), Inspection médicale du travail et de la main-d'œuvre (IMTMO).

TABLEAU I

(2) Air France, EDF-GDF, les hôpitaux publics, La Poste et la SNCF, la Mutualité sociale agricole (MSA).

Calendrier

L'enquête SUMER 2002-2003 s'est déroulée sur le terrain entre mai 2002 et septembre 2003. Les organismes rattachés ont démarré plus tôt et fini un peu plus tard. Air France, pour atteindre ses objectifs en nombre de questionnaires, a poursuivi sa collecte jusqu'en avril 2004.

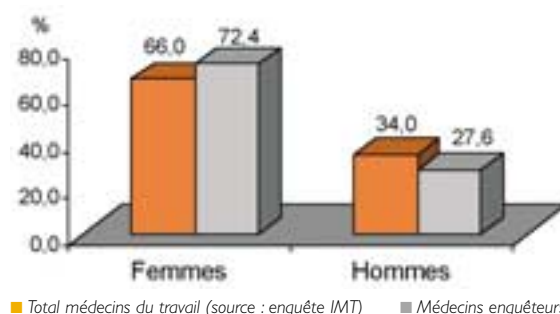
Les médecins inspecteurs régionaux du travail et de la main d'œuvre (MIRTMO) ont organisé 57 réunions de présentation et de formation à l'enquête auprès des médecins du travail dans les régions.

Dans les autres structures (la MSA, La Poste, la SNCF et Air France) les médecins coordonnateurs ont organisé 10 réunions entre mai 2002 et janvier 2003.

Qui sont ces médecins enquêteurs ? (figures 1 et 2)

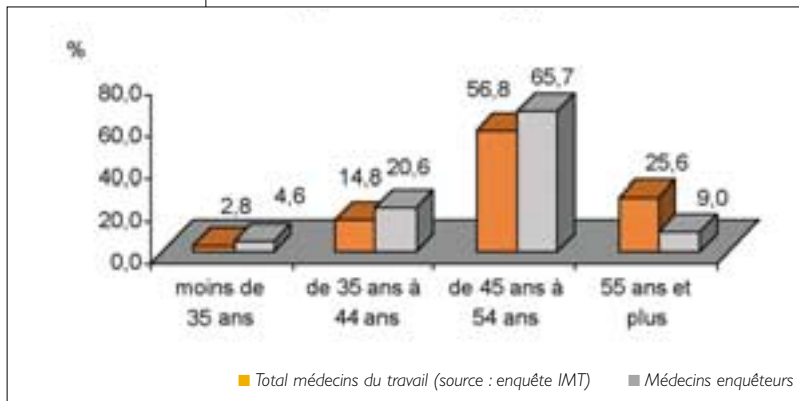
Parmi les médecins du travail du régime général ayant participé à l'enquête, 13,3 % appartiennent à des

Fig. 1 : Répartition des médecins par sexe.



Documents pour le Médecin du Travail
N° 99
3^e trimestre 2004

Fig. 2 : Répartition des médecins par tranche d'âge.



services autonomes et 86,7 % à des services interentreprises. Cette répartition est très proche de celle de l'ensemble des médecins du régime général (respectivement 14,6 et 85,4 %).

Les femmes, déjà beaucoup plus nombreuses à exercer la médecine du travail ⁽³⁾, ont participé davantage que les hommes (figure 1). Ce sont également les médecins de moins de 55 ans qui ont été le plus souvent volontaires, le quart le plus âgé n'ayant représenté que 9 % des enquêteurs (figure 2).

(3) Enquête démographique réalisée en 2002-2003 par l'Inspection médicale du travail auprès des médecins du travail du régime général, des hôpitaux publics et d'EDF-GDF.

Enquêtés

Le nombre de questionnaires par médecin avait été ramené de 50 à 40 pour un temps plein et le décompte comportait cette fois les non-réponses (salariés tirés au sort absents, ayant refusé de répondre ou n'ayant pu répondre). L'objectif annoncé de plus de 50 000 questionnaires a été atteint avec 56 345 questionnaires recueillis dont 49 984 exploitables sur les expositions. Le nombre moyen de salariés enquêtés par médecin a été de 32.

Les médecins avaient le choix entre deux méthodes de tirage au sort, la première fixant les numéros d'ordre des personnes à enquêter (tirage a priori), l'autre fixant l'heure des enquêtes (tirage a posteriori).

Un tiers a choisi la première méthode, deux tiers la seconde. Le taux de sondage moyen a été de un sur quatorze.

Au total, parmi les 56 345 salariés tirés au sort, 11,2 % n'ont pas répondu, 6,4 % ne se sont pas présentés à la visite, 3,8 % ont refusé de répondre, 0,2 % n'ont pas pu répondre parce que non francophones ou ayant des difficultés de communication. Quelques motifs non déclarés, 0,8 %, correspondent vraisemblablement à des absences.

L'auto-questionnaire a été proposé à un salarié enquêté sur deux.

Quelques-uns ont refusé l'auto-questionnaire et accepté le questionnaire du médecin. L'équipe SUMER estime que certains de ces refus tirent leur origine des difficultés de compréhension pour remplir un auto-questionnaire, problème de lecture ou d'écriture, même s'il avait été précisé dans ce cas qu'une aide pouvait être apportée au salarié.

Finalement, 24 486 salariés ont répondu à l'auto-questionnaire, soit un taux de réponse de 98 %.

Le tableau II donne pour chaque catégorie d'enquêtés, en fonction de leur réponse, leur répartition selon un certain nombre de critères socio-économiques.

La structure des répondants à l'auto-questionnaire est extrêmement proche de celle de l'ensemble des répondants au questionnaire du médecin.

Qui sont les salariés non-répondants ?

Pour les non-répondants au questionnaire principal, le médecin a renseigné dans la mesure du possible les deux premières pages du questionnaire, ce qui permet de faire une analyse de la non-réponse sur ces critères.

Le profil des non-répondants est un peu différent de celui des répondants : ils sont plus souvent âgés de plus de 40 ans, plus souvent étrangers hors Union européenne, ont plutôt des contrats courts ou sont plutôt fonctionnaires⁽⁴⁾, et travaillent beaucoup plus souvent dans des établissements de moins de 50 salariés. Ce sont aussi plus souvent des employés ou des ouvriers, plutôt du tertiaire, dans des fonctions de nettoyage, gardiennage.

Pondération

Actuellement, un travail est effectué sur l'apurement du fichier et la pondération de l'enquête pour que la population enquêtée soit représentative de la population des salariés du champ de l'enquête.

La pondération ⁽⁵⁾ vise à redresser l'échantillon enquêté de ses éventuelles déformations selon un certain nombre de critères : sexe, tranche d'âge, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et taille d'établissement.

Les populations de référence sont tirées des DADS ⁽⁶⁾, de l'enquête Emploi et de sources spécifiques pour les secteurs particuliers.

(4) de La Poste ou des hôpitaux publics

(5) Chaque questionnaire est affecté d'un poids qui permet de passer des 49 984 enquêtés répondants aux 17 millions de salariés représentés.

(6) DADS : Déclarations annuelles de données sociales.

Caractéristiques des salariés enquêtés selon leur réponse.

TABLEAU II

Critères socio-économiques	Ensemble des répondants au questionnaire principal	Répondants à la fois au questionnaire principal et à l'auto-questionnaire	Non répondants
	%	%	%
Sexe			
Hommes	58,7	58,2	58,4
Femmes	41,3	41,8	41,6
Groupe d'âge			
Moins de 30 ans	20,9	21,4	18,6
30 à 39 ans	30,2	30,1	30,3
40 à 49 ans	29,2	29,0	29,6
50 à 59 ans	19,0	18,8	20,0
60 ans ou plus	0,7	0,7	1,3
Nationalité			
Français	96,5	97,0	93,7
Etranger Union Européenne	1,7	1,6	1,9
Etranger Hors Union Européenne	1,9	1,4	4,3
Statut de l'emploi			
Apprenti, form. en alternance	1,4	1,4	2,0
Mesure pour l'emploi	0,4	0,4	0,4
Intérimaire	2,2	2,1	2,3
CDD	3,2	3,1	3,6
CDI	85,5	86,0	82,3
Fonctionnaire*	7,3	7,1	9,1
Ancienneté dans l'établissement			
Moins d'un an	6,9	6,6	8,2
De un à trois ans	22,1	22,2	25,0
De trois à dix ans	26,8	27,1	28,4
Plus de dix ans	44,2	44,1	38,2
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres	12,8	13,9	11,1
Professions intermédiaires	27,0	27,2	24,0
Employés	26,3	26,3	29,0
Ouvriers	33,9	32,6	35,9
Taille de l'établissement			
Moins de 10 salariés	18,9	18,2	29,0
10 à 49 salariés	23,1	22,8	24,6
50 à 500 salariés	30,6	29,9	24,2
Plus de 500 salariés	25,6	26,5	21,2
Activité économique			
Agriculture	1,4	1,3	2,6
Industrie	32,0	31,7	23,3
Construction	5,8	5,4	6,9
Tertiaire	60,8	61,6	67,2
Fonction occupée			
Production, chantier	24,5	23,5	23,0
Installation, entretien, réparation	9,3	9,3	7,9
Nettoyage, gardiennage	4,5	4,2	7,4
Manutention, magasinage, transport	8,7	8,9	9,2
Guichet, saisie, standard, secrétariat	6,7	6,4	6,1
Gestion, comptabilité, administration	12,6	13,1	10,2
Commerce, technico-commercial	14,2	14,6	15,9
Recherche, étude, méthode, informatique	8,2	8,4	5,9
Direction générale	1,5	1,6	2,3
Enseignement, santé, information, autre	9,8	10,0	11,9

* fonctionnaire des hôpitaux publics ou de La Poste

Conclusion

Dès à présent l'équipe SUMER se félicite du succès de la première phase de l'enquête. La mobilisation des médecins dans les régions a été forte, presque un médecin sur deux dans certaines d'entre-elles. Les médecins des nouveaux secteurs concernés par l'enquête se sont également fortement impliqués. La grande majorité des médecins, même si le travail était parfois difficile du fait de l'importance du questionnaire et du temps nécessaire à le renseigner, ont renvoyé un sentiment positif sur leur expérience de la collecte. En particulier, ils ont souligné l'intérêt du questionnaire pour aborder et saisir les difficiles questions de l'organisation du travail, et plus généralement pour structurer leur questionnement sur les nuisances et contraintes que subissent les salariés dans leur travail. Beaucoup d'entre eux d'ailleurs se servent du questionnaire comme d'une grille de lecture des entreprises dont ils ont la charge.

Enfin, ce succès de la mobilisation des médecins a été facilité par le soutien qu'ont apporté de nombreux services, en dégageant du temps pour les médecins volontaires.

Quant aux salariés, le faible nombre de véritables refus de répondre – 2 180 soit à peu près 4 % des salariés questionnés – met en évidence l'intérêt qu'ils ont pour ce type d'enquête qui les interroge sur leurs conditions de travail.

Les résultats sont très attendus. Certains serviront comme indicateurs de base dans le cadre de la loi de Santé publique de 2004. Par ailleurs, au niveau régional, c'est sur l'ensemble des données que cette attente porte, comme aide à l'élaboration des diagnostics territoriaux pour définir des priorités en termes de prévention.

Un comité d'exploitation des données a été constitué, comportant à peu près les mêmes membres que le comité de pilotage (pour la composition du Comité de pilotage se reporter au numéro 86 des *Documents pour le Médecin du Travail*). Les premiers résultats de ca-

drage nationaux seront publiés fin 2004-début 2005. Les priorités données par le ministère portent sur les produits cancérigènes, les contraintes articulaires et le bruit. En parallèle, des fiches par nuisance/contrainte et des fiches par secteur d'activité seront construites.

Certains travaux sont en cours sur des aspects particuliers du questionnaire :

- le travail commandé à l'équipe du professeur Bergeret à Lyon, comme en 1994, comparera les résultats obtenus sur les expositions chimiques par l'interrogation des salariés à partir du questionnaire SUMER et les résultats obtenus par un entretien de ces mêmes salariés avec des hygiénistes industriels ;

- le travail réalisé par l'INSERM (I. Niedhammer) sur le questionnaire Karasek permettra entre autres d'établir les valeurs de référence de cet outil en France.

L'appel fait aux médecins du travail qui souhaiteraient travailler sur tel ou tel aspect est renouvelé. Ils doivent se faire connaître (*cf. encadré 1*), soit pour se joindre à l'équipe d'exploitation, soit pour exploiter directement le fichier, sous réserve de disposer des garanties scientifiques nécessaires.

L'ensemble des résultats de ces travaux seront diffusés à tous les médecins enquêteurs au fur et à mesure de leur réalisation, et seront publiés dans les *Documents pour le Médecin du Travail*.

L'équipe SUMER :

Dr Bernard Arnaudo, MIRTMO

Dr Sylvie Cren[†], MIRTMO

Marie-Christine Flourey, DARES

Nicole Guignon, DARES

Sylvie Hamon-Cholet, DARES

Dr Isabelle Magaud-Camus, MIRTMO

Dr Nicolas Sandret, MIRTMO

Dominique Waltisperger, DARES

En février 2004, l'équipe SUMER a eu le chagrin de perdre brutalement le Dr Sylvie Cren.

MIRTMO en Pays de Loire, elle avait participé activement dès le début du projet à l'élaboration et à l'organisation de l'enquête. Elle avait donné toute sa passion, son exigence et son énergie au sein de notre équipe pour que cette enquête soit un succès. Sa présence chaleureuse nous manque et nous souhaitons lui dédier l'ensemble de nos travaux.

ENCADRÉ 1

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, S'ADRESSER À :

Nicole Guignon ou Marie-Christine Flourey
Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Cohésion sociale, DARES
Département Conditions de travail et santé
39-43, quai André-Citroën
75902 Paris cedex 15
Tél. : 01 44 38 24 21 ou 24 23

